

**DECISION SUR LE PROJET DE PROTOCOLE ADDITIONNEL A
LA CONVENTION DE L'OUA/UA POUR LA PREVENTION ET LA
LUTTE CONTRE LE TERRORISME**

Le Conseil exécutif :

1. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec.15 (II) de Maputo ;
2. **DEMANDE** à la Commission de prendre les dispositions nécessaires pour convoquer une réunion d'experts gouvernementaux pour examiner et finaliser le Protocole additionnel à la Convention de l'OUA/UA pour la prévention et la lutte contre le terrorisme, en vue de son adoption par la 5^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif et la 3^{ème} session ordinaire de la Conférence.